

UNIVERSITE DE LA TRANSPARENCE SUR LE DROIT D'ACCES A L'INFORMATION

DECLARATION DE RABAT

Rabat, 14 octobre 2009

Nous, participants à l'Université de la transparence organisée à Rabat du 10 au 14 octobre 2009 à l'initiative de Transparency Maroc avec le soutien de la Fondation Friedrich Ebert,

Ayant pleinement apprécié le choix du thème du « droit d'accès à l'information publique » qui a été l'objet de cette deuxième université de la transparence ainsi que la qualité des échanges entre les participants qui ont été choisis parmi les doctorants de l'Algérie, du Maroc, de la Mauritanie et de la Tunisie ;

- ✓ Considérons que le droit d'accès à l'information publique est une composante essentielle du droit de l'Homme à la communication et un moyen efficace pour favoriser la bonne gouvernance et prévenir la corruption ;
- ✓ Constatons que l'état de l'accès à l'information publique dans les pays du Maghreb présente davantage de similitudes que de dissemblances et qu'il convient donc de poursuivre une action collective en matière de plaidoyer et de mobilisation pour cette cause ;
- ✓ Affirmons notre attachement aux normes internationales relatives au droit d'accès à l'information, notamment les Principes directeurs de l'UNESCO sur le droit d'accès à l'information du domaine public gouvernemental ainsi que les dispositions pertinentes de la Convention des Nations Unies contre la Corruption ;
- ✓ Exprimons notre conviction que la mise en œuvre du droit d'accès à l'information publique est une condition essentielle à l'instauration d'une société des savoirs, à la mise en œuvre des recommandations du Sommet mondial sur la société de l'information (2003-2005) et des dispositions de la Convention des Nations Unies contre la corruption ;
- ✓ Proclamons la nécessité d'encourager et de soutenir les initiatives en matière de recherche et de formation sur les questions relatives à l'accès à l'information publique dans les pays du Maghreb et à mettre à profit ces occasions pour poursuivre et approfondir les échanges entre les différents acteurs publics, privés et de la société civile concernés par cette question ;
- ✓ Appelons les pouvoirs publics, les organisations de la société civile et les partenaires nationaux et internationaux à soutenir l'effort de promotion et de renforcement de l'environnement juridique et des mécanismes relatifs au droit d'accès à l'information publique, en vue de rapprocher les pays du Maghreb des normes établies au niveau international en la matière.